

FO

Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris le 11 avril 2017

Compte-rendu du CHSCT-C du 11 avril 2017

La délégation **Force Ouvrière** était composée de René Fauveau (*DT-NPdc*), Didier Gaillard (*DT-NE*), Bernard Guiot (*DT-STRAS*), Richard Henrard (*DT-CB*) et Dominique Larroque (*DT-RS*).

Excusé : Laurent Jeunon (*DT-BS*)

Pour VNF : Mme Corinne De La Personne (*DRHM - Présidente de séance*), Mme Cathy Hennion (*Chargée de mission à la DEV.*), Sébastien Legrand (*Juriste*) et Romain Dautigny (*chargé de mission en prévention des risques professionnels - CMPRP*)

Excusés : Mme le Docteur Françoise Rouy (*représentante des médecins de prévention*), Mme Béatrice Unal (*représentante des assistants de service social*) et M. Frédéric Lasfargues (*ISST*).

Les points à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 16 mars 2017,
 - 2- Consultation sur le Centre de Gestion National,
 - 3- Point d'information sur la formation des nouveaux arrivants,
 - 4- Point d'information sur la demande d'expertise du CHSCT-Central
- Questions diverses

En préambule à la réunion, Mme la Présidente informe le CHSCT Central de la démission du Docteur ROUY, liée à une charge de travail trop élevée. Elle tient à la remercier pour le travail qu'elle a accompli jusqu'à ce jour en CHSCT. Elle indique qu'elle a engagé les démarches en vue d'assurer son remplacement.

Force Ouvrière insiste sur la nécessité de quantifier le temps nécessaire au titre de la participation des travaux du CHSCT Central et de valoriser cette quotité.

► COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ◀

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr

Consultation sur le Centre de Gestion National (CGN) :

La Chargée de mission à la DEV présente le dossier. Au regard des questions qui ont été posées lors du CHSCT-C du 16 mars par les OS, elle apporte les compléments suivants :

- Organigramme cible du centre de gestion,
- Fonctions des agents du Centre de Gestion National,
- Impact sur les postes en DT,
- Planning des consultations locales,
- Définition des locaux et configurations informatiques.

Le centre de gestion sera composé de 4 personnes. Il sera implanté à Saint Quentin, dans des locaux à préciser, (la recherche est en cours). La Direction du Développement de Béthune et la DTBS ont en effet convenu du fait que les locaux actuels (annexe de l'UTI) étaient peu fonctionnels, la DTBS ayant pour sa part choisi de reloger ses 6 agents au siège de l'UTI.

Sur le plan informatique, l'implantation de l'application VELI sur un serveur plus puissant devrait permettre d'éviter les saturations observées jusqu'alors.

Les impacts sur les agents ont été analysés, et des fiches de postes modificatives ont été proposées aux agents concernés.

Il est rappelé à cette occasion qu'il n'y a pas de suppression de poste, et que les postes des responsables d'antenne de Douai et Dunkerque sont peu impactés.

Seules deux situations restent à préciser sur la DTRS et la DTS.

Concernant le calendrier des consultations locales, **Force Ouvrière** fait observer que certaines dates sont trop lointaines, notamment à la DT Rhône Saône. Force Ouvrière a demandé et obtenu que ce calendrier soit resserré et que l'ensemble des consultations locales se tiennent avant l'été, conformément à ce qui avait été annoncé en CHSCT Central le 16 mars dernier.

Avant de procéder au vote, Mme la Présidente du CHSCT-C rappelle les principes sur lesquels le CHSCT-C est consulté :

" Le CHSCT-C doit se prononcer sur les principes qui accompagnent le projet de création du centre de gestion National :

- Association des personnels impactés tout au long de la démarche,
- Mise en place d'un plan de formation adapté en fonction des besoins,
- Pas de mobilité géographique imposée,
- Pas de perte de rémunération,"

Vote

Pour :

Abstention : **Force Ouvrière**, CGT et CFTD

Contre :

Force Ouvrière précise que son abstention sur ce dossier est motivée par les conditions dans lesquelles le dialogue social a été conduit au plan national et dans une certaine mesure au plan local, et par les modalités d'accompagnement des agents. **Force Ouvrière indique** qu'elle restera vigilante sur certaines situations individuelles évoquées en séance.

Enfin, **Force Ouvrière précise** que la position prise par ses représentants au CHSCT-C n'engage en rien ses élus au CTU-Plénier, puisque les questions posées à ces deux instances sont de natures très différentes.

Information sur la formation des nouveaux arrivants :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Il indique que cette action a été identifiée dans le chantier 4.5 (sécurité des personnels). Il balaie le calendrier d'élaboration de ce projet qui a débuté en juillet/août 2016 pour une présentation au CHSCT-C de ce jour. Cette démarche aboutira à la rédaction d'une instruction.

Il ajoute que suite au retour des DT, il est envisagé 2 formations :

- 1 de 6 heures,
- 1 de 2 heures (**elle serait réservée aux vacataires intervenant à l'exploitation, ainsi que pour les personnels tertiaires en CDD courts**),

La présidente précise que les DT auront la souplesse nécessaire pour organiser les formations.

Force Ouvrière demande si l'EPA-VNF a la connaissance du nombre de dossiers de recrutements en CDD annuels. La Présidente indique qu'elle communiquera cette information aux membres du CHSCT.

Force Ouvrière prend acte de la marche.

Information sur la demande d'expertise du CHSCT-C = GBCP :

La présidente indique que le DG a accepté la demande d'expertise. Elle propose de créer un groupe de travail qui rédigera le cahier des charges à destination du prestataire qui aura la charge de mener cette expertise. Elle demande que chaque OS désigne un représentant. Pour **Force Ouvrière** le représentant sera Dominique Larroque (DT-RS)

Force Ouvrière prend acte de la démarche.

QUESTIONS DIVERSES :

Force Ouvrière propose que l'on examine la possibilité de tenir au moins une réunion du CHSCT central à Béthune, siège de l'Établissement. La Présidente donne son accord, et propose le CHSCT de septembre.

Force Ouvrière demande un premier retour sur l'enquête Télétravail. La DRHM indique que les réponses ont été nombreuses (de l'ordre de 800), et qu'il faudra analyser attentivement ces réponses afin de déterminer celles qui sont recevables. Un retour sera fait prochainement dans les instances.

**Les représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C**



Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr